



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
9 février 2012  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2012**

25-29 juin 2012, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 2012  
(1<sup>er</sup>-3 février 2012, New York)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
2012/1 Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013 .....	2
2012/2 Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes .....	3
2012/3 Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013 .....	4
2012/4 Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP .....	6
2012/5 Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS .....	6
2012/6 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 .....	6
2012/7 Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS .....	7
2012/8 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012 .....	8



**2012/1****Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2010/3, dans laquelle il a prolongé de deux ans le cadre de programmation afin qu'il couvre la période 2008-2013, l'objectif étant de l'aligner sur le plan stratégique étendu;

2. *Prend note* du rapport sur le deuxième examen des arrangements en matière de programmation pour 2008-2013 (DP/2012/3) et des trois initiatives concomitantes qui influent sur le cadre de programmation et y sont intrinsèquement liées : le nouveau plan stratégique; le budget intégré; et le programme de réformes institutionnelles;

3. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement; et, dans ce contexte, souligne les principes qui sous-tendent les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir, entre autres, la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires, comme il est indiqué dans la décision 2007/33;

4. *Approuve* les hypothèses fondamentales formulées par le PNUD aux alinéas b) et c) du paragraphe 12 du document DP/2012/3 selon lesquelles la nouvelle méthode de calcul des MCARB-1 doit elle aussi inclure un paramètre de prévisibilité afin que la transition de la période de programmation en cours à la suivante se fasse sans heurt, et les fourchettes de pourcentage des divers types de ressources affectées devront rester les mêmes qu'aujourd'hui (cadre de programmation 2008-2013);

5. *Approuve aussi* l'hypothèse fondamentale selon laquelle la présence du PNUD devrait être fondée sur les besoins différents des pays en matière de développement et adaptée en fonction des priorités nationales à cet égard afin de répondre à celles-ci de manière efficace et économique;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des considérations plus détaillées sur la présence stratégique à l'échelle mondiale, y compris sa présence physique dans les pays de programme, compte tenu des impératifs d'efficacité et d'efficacités, conformément aux débats sur le nouveau plan stratégique;

7. *Prie également* le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, toutes informations utiles expliquant les ressources affectées aux activités financées en vertu des arrangements de programmation proposés autres que MCARB-1, 2 et 3, ces informations étant fondées sur des examens, évaluations et analyses qui rendent compte du rendement et de l'efficacité de ces activités, ainsi que des enseignements tirés et des recommandations visant à les améliorer;

8. *Prend note* de la proposition d'établissement d'un fonds de réserve, et prie le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des considérations plus détaillées sur les attributions et le montant général des ressources de ce fonds;

9. *Décide* d'envisager l'inclusion éventuelle du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le cadre de programmation, dans la perspective de l'adoption du projet de budget intégré pour 2014-2015, compte tenu des priorités du plan stratégique pour 2014-2017, et d'informations supplémentaires sur les incidences financières et juridiques de l'inclusion proposée;

10. *Prie* le PNUD de montrer, dans le modèle de budget intégré, comment les ressources allouées par le biais des différents mécanismes d'affectation seront liées aux résultats attendus du plan stratégique;

11. *Prie également* le PNUD de préciser son analyse et son avis quant aux options présentées pour les méthodes et les critères d'attribution des ressources allouées au titre des MCARB-1 dans le document DP/2012/3, compte tenu des vues exprimées par les États Membres à cet égard, afin de lui permettre de prendre une décision sur les nouveaux arrangements de programmation à sa deuxième session ordinaire de 2012.

3 février 2012

## 2012/2

### **Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD en 2011, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Considère* qu'il importe d'intégrer et de promouvoir le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le PNUD pour mettre en œuvre en 2011 la stratégie en faveur de l'égalité des sexes et obtenir des évolutions concrètes et des résultats d'ordre institutionnel à cet égard;

4. *Salue* les travaux du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes qui constituent un signe évident de l'engagement des hauts responsables en faveur de l'égalité des sexes et un moyen d'améliorer la responsabilité effective dans les domaines de la parité et de l'égalité entre les sexes, et engage le PNUD à continuer de veiller à ce que le personnel de direction à tous les niveaux s'attache à mettre en œuvre la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et en réponde;

5. *Encourage* le PNUD à renforcer son partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes sur la base de relations complémentaires et synergiques, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies;

6. *Prend note* des résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes et encourage le PNUD à continuer de renforcer l'utilisation de cet outil et à l'intégrer

pleinement dans ses systèmes, et félicite le PNUD de s'efforcer de faire profiter d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, de ce marqueur, afin d'améliorer la collaboration et le respect du principe d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies;

7. *Note avec préoccupation* le recul des dépenses du PNUD qui contribuent notablement ou principalement à l'égalité des sexes, et prie le PNUD de renforcer les capacités en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et d'accroître ses investissements en ce qui concerne l'égalité des sexes dans le contexte du nouveau plan stratégique et du programme général de réformes structurelles du PNUD;

8. *Demande* que le document final sur l'examen à mi-parcours de l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes lui soit communiqué;

9. *Prie* le PNUD d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017, en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité des sexes, et prie en outre le PNUD de prendre les mesures nécessaires pour élaborer, en temps opportun, une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des sexes conforme aux priorités du prochain plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et de le consulter à ce sujet;

10. *Rappelle* que le Conseil d'administration a demandé que soient proposées d'autres mesures, moyennant notamment une évaluation du mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes aux niveaux mondial et régional, de manière à ce que la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes soit mieux connue et à ce qu'une plus grande attention soit accordée à sa mise en œuvre, et prie l'Administratrice de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel en juin 2012, des mesures concrètes prises pour donner suite à cette demande;

11. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter chaque année à sa première session ordinaire, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique du PNUD, un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, et demande qu'un document de référence lui soit communiqué avant la première session ordinaire de 2013.

3 février 2012

## **2012/3**

### **Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des résultats et du montant des ressources du projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013, tel qu'il est exposé dans le document DP/FPA/2012/1;

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 (DP/FPA/2012/2);

3. *Approuve* la présentation des activités et des dépenses connexes figurant dans le document DP/FPA/2012/1, qui correspondent aux catégories d'activités et de

dépenses connexes, à la méthode de budgétisation axée sur les résultats et aux principaux tableaux du budget approuvés dans les décisions 2010/32 et 2011/10;

4. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 292,2 millions de dollars, représentant le montant total du budget institutionnel biennal pour 2012-2013, et note que le montant net des ressources est estimé à 245,0 millions de dollars;

5. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour réaliser les produits du cadre de gestion axée sur les résultats précisés dans le plan stratégique du FNUAP, conformément à la décision 2011/39;

6. *Prend note avec satisfaction* des réductions des dépenses de gestion et de la proportion croissante de fonds disponibles pour la mise en œuvre des programmes et encourage le FNUAP à persévérer dans la même direction sans compromettre la bonne exécution des programmes;

7. *Rappelle* ses décisions 2011/9 et 2011/22 et prend note avec satisfaction des efforts déployés par le FNUAP pour améliorer encore la gestion financière et le suivi au siège et sur le terrain, en ce qui concerne en particulier la modalité d'exécution nationale, et encourage le FNUAP à renforcer davantage le contrôle financier et administratif à tous les niveaux;

8. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le FNUAP pour renforcer ses bureaux extérieurs et à cet égard engage le FNUAP à continuer de réduire les taux de vacance de postes;

9. *Encourage* le FNUAP à réexaminer les méthodes et taux actuels de recouvrement des coûts conjointement avec le PNUD et l'UNICEF à la deuxième session ordinaire de 2012, en vue de déterminer de futurs taux harmonisés et transparents à inclure dans le budget intégré pour 2014-2015;

10. *Rappelle* la décision 2007/43 portant approbation de la structure organisationnelle du FNUAP qui figure dans le document DP/FPA/2007/16 et dans son rectificatif DP/FPA/2007/16/Corr.1;

11. *Approuve* la conversion du bureau sous-régional existant à Dakar en Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale et la fusion du bureau sous-régional et du bureau régional existant à Johannesburg, en Afrique du Sud, en Bureau régional pour l'Afrique australe et orientale à compter de 2013 et, dans cette perspective, attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'évaluation du processus de régionalisation;

12. *Approuve* la proposition du Directeur exécutif tendant à autoriser ce dernier, comme par la décision 2008/6, à titre exceptionnel en 2012-2013, à engager jusqu'à 2,7 millions de dollars des ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité. Le FNUAP affectera exclusivement ces fonds au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, et rendra compte de leur emploi au Conseil d'administration lors de son examen annuel de la situation financière.

3 février 2012

**2012/4**

**Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/3) et accueille avec satisfaction l'invitation à une concertation permanente sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/2);

3. *Approuve* les modifications du Règlement financier du FNUAP et prend note des modifications concomitantes des règles de gestion financière.

3 février 2012

**2012/5**

**Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/1) et de ses annexes et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/2);

2. *Note également* les observations formulées par le Bureau des affaires juridiques dans l'annexe au document daté du 24 janvier 2012, en réponse à une demande de l'UNOPS suivant la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Approuve* les modifications proposées du Règlement financier et des règles de gestion financière, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et prie l'UNOPS de prendre pleinement en considération, en les conciliant, les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Bureau des affaires juridiques.

3 février 2012

**2012/6**

**Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2012/4, DP/FPA/2012/5 et DP/OPS/2012/3);

*En ce qui concerne le PNUD :*

2. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés par le PNUD dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2010-2011;

3. *Note également avec satisfaction* l'adoption par le PNUD des Normes comptables internationales pour le secteur public en janvier 2012;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

4. *Note avec satisfaction* les mesures que le FNUAP a prises et celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2008-2009;

5. *Accueille également avec satisfaction* l'adoption par le FNUAP des Normes comptables internationales pour le secteur public en janvier 2012;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

6. *Note que*, selon l'évaluation qui a été faite de l'UNOPS, plus de 80 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été mises en œuvre;

7. *Note en outre* qu'en octobre 2011, le Comité des commissaires aux comptes a validé les résultats de l'évaluation de l'UNOPS dans le cadre de son examen préliminaire au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

*3 février 2012*

**2012/7**

**Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS (E/2012/5);

2. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre l'amélioration de la présentation intégrée des rapports, notamment en mettant davantage l'accent sur les difficultés et les tendances;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours.

*3 février 2012*

**2012/8**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 2012**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2012, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Élu pour 2012 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Mårten Grunditz (Suède)  
Vice-Président : M. Tariq Iziraren (Maroc)  
Vice-Président : S. E. M. Yusra Khan (Indonésie)  
Vice-Présidente : M<sup>me</sup> Candida Novak Hornakova (République tchèque)  
Vice-Président : M. Eduardo Porretti (Argentine)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.1).

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2012/1).

Adopté le plan de travail annuel pour 2012 (DP/2012/CRP.1/Rev.1).

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2012.

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2012 :

Session annuelle : du 25 au 29 juin 2012 (Genève)

Deuxième session ordinaire : du 4 au 10 septembre 2012.

**Débat consacré au PNUD**

**Point 2**

**Arrangements de programmation**

Adopté la décision 2012/1 sur l'examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013.

**Point 3**

**Les femmes au PNUD**

Adopté la décision 2012/2 sur le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

**Point 4**

**Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

**Afrique** : Cap-Vert (programme de pays commun), Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine et République du Soudan du Sud

**États arabes** : Algérie et Yémen

**Asie et Pacifique** : Papouasie-Nouvelle-Guinée (programme commun de pays), République démocratique populaire lao, Iran (République islamique d'), Thaïlande et Viet Nam (programme commun de pays)

**Amérique latine et Caraïbes** : Brésil, Guyana, Panama, Pérou, République dominicaine et Suriname

Pris note de la proposition tendant à ce que l'Administratrice soit autorisée à approuver des projets prioritaires en Libye, au cas par cas.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **Point 5**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2012/3 sur le projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013.

Adopté la décision 2012/4 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 et la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière (DP/FPA/2012/2).

### **Point 6**

#### **Audit et contrôle internes**

Entendu un exposé sur les grandes lignes du plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2010 (décision 2011/22).

### **Point 7**

#### **Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

**Afrique** : Cap-Vert, Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, République du Soudan du Sud et Tchad

**États arabes** : Algérie et Yémen

**Asie et Pacifique** : Iran (République islamique d'), Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Viet Nam

**Amérique latine et Caraïbes** : Brésil, Panama, Pérou et République dominicaine.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **Point 8**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2012/5 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS.

## **Débat consacré aux questions communes**

### **Point 9**

#### **Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2012/6 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009.

### **Point 10**

#### **Rapport au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2012/7 sur le rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS.

#### **Réunion commune**

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 30 et 31 janvier 2012, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) pays à revenu intermédiaire : rôle et présence de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés sur le plan international; b) pays les moins avancés : collaboration de l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; c) mettre les activités opérationnelles de l'ONU au service d'un développement rapide : examen quadriennal complet des politiques (Unis dans l'action, et des rapports axés sur les résultats); et d) transition.

Tenu les réunions informelles suivantes :

Consultation informelle sur les résultats de l'atelier du PNUD sur les expériences et les pratiques en matière d'enchaînement de résultats face à diverses situations de développement;

Consultation informelle commune PNUD/FNUAP/UNOPS sur le plan visant à parvenir à la transparence complète en matière de communication des rapports d'audit interne;

Présentation informelle commune PNUD/FNUAP/UNOPS des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts;

Consultation informelle sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par le PNUD;

Exposé de l'UNOPS sur les préparatifs de la Conférence Rio+20 : infrastructures et développement durable.

**Plan de travail provisoire**  
**Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**  
**Session annuelle de 2012**  
**(25-29 juin 2012, Genève)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Lundi</b> <b>25 juin</b>	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2012</li> </ul> <p><b>Débat consacré au PNUD</b></p> Déclaration de l'Administratrice
		2	Rapport annuel de l'Administratrice <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de l'Administratrice : activités et résultats pour 2011</li> <li>• Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection pour 2011</li> <li>• Annexe statistique</li> </ul>
	15 heures- 17 heures	2	Rapport annuel de l'Administratrice ( <i>suite</i> )
		3	Engagements de financement en faveur du PNUD <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des engagements de financement ordinaire à l'égard du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2012 et au-delà</li> </ul>
		<i>17 heures-18 heures</i>	<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
<b>Mardi</b> <b>26 juin</b>	10 heures- 11 h 30	6	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les résultats du FENU en 2011</li> </ul>
	11 h 30- 13 heures	7	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de l'Administratrice</li> </ul> <p><b>Débat consacré aux questions communes</b></p>
	15 heures- 18 heures	12	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes, et réponses de l'administration</li> <li>• Communication des rapports d'audit interne</li> </ul>
		13	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités pour 2011</li> </ul>
<b>Mercredi</b> <b>27 juin</b>	10 heures- 13 heures	<b>Débat consacré au FNUAP</b> Déclaration du Directeur exécutif	

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		8	Rapport annuel du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Directeur exécutif pour 2011 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013</li> <li>• Examen statistique et financier, 2011</li> <li>• Rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection pour 2011</li> </ul>
	15 heures-17 heures	8	Rapport annuel du Directeur exécutif ( <i>suite</i> )
		9	Engagements de financement en faveur du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà</li> </ul>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
<b>Jeudi 28 juin</b>	10 heures-13 heures	10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de descriptif de programme de pays et prorogations de programmes de pays</li> </ul>
	15 heures-17 heures		<b>Débat consacré à l'UNOPS</b>
		11	Déclaration du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapp</li> </ul>
			ort annuel du Directeur exécutif
	17 heures-18 heures		<b>Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)</b>
		4	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)</li> </ul>
<b>Vendredi 29 juin</b>	10 heures-13 heures	5	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de descriptif de programme de pays</li> <li>• Prorogations de programmes de pays</li> </ul>
	15 heures-17 heures		<i>Consultations officieuses sur le rapport annuel concernant les activités d'évaluation du PNUD et le rapport biennal concernant les activités d'évaluation du FNUAP</i>
	17 heures-18 heures	14	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de décisions</li> </ul>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2012</li> <li>• Clôture de la session</li> </ul>